



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°2325PFTR07

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de Commerce et d'Industrie Réunion
5 b rue de Paris – CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90

Objet de la consultation :

Prestation d'entretien des espaces verts de la C.C.I. Réunion

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Marché de procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres

Le 27 février 2025- 12h00 (Heure locale – Ile de la Réunion)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Présentation des propositions**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

Article 1 premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la prestation d'entretien des espaces extérieurs de deux sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (espaces verts, parkings, , etc.).

Les sites concernés sont aux nombres de deux (2) ils sont définis ils sont définis à l'article 1.2 du présent document.

Le détail des prestations propres à chacun des sites sont définies dans les annexes numérotées de 1 à 2 du CCP.

Mode de financement

Fonds propres CCI Réunion ou autres

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Sites	Adresses de réalisation prestation	Référents / Téléphone
1 Centhor	1 Route de l'Eperon 97435 St GILLES LES HAUTS	N. HUBERT 02 62 22 87 66 02 62 22 85 00
2 Cirfim	31 avenue Raymond Mondon 97420 LE PORT	Marie-Renée LAW-THO 02 62 45 71 40 0262 43 51 12 Samourgom KICHENIN 0262 43 05 31 0692 36 79 63

1-2 Caractéristiques principales du marché :

Marché composé de 2 lots (cf. articles 1 et 2 du CCP)

- Lot 1 : CENTHOR
- Lot 2 : CIRFIM

Article 2 - Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Le marché est passé sur le fondement d'une procédure adaptée en application des articles R2123-1 ; R 2162-1 et 4 ; R 2162-13 à 14 ; R 2123-5 et R 2113-1 à 3 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

2-2 Type de marché

Marché de fournitures courantes et services
Classification CPV : 77311000

3 - Dispositions générales du marché

3-1- Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

Ce marché est composé de deux (2) lots

- Lot 1 : CENTHOR
- Lot 2 : CIRFIM

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots mais dans son intégralité.

Variantes : Non

Option : sans objet

3-1-2 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Néanmoins, la prestation d'entretien débutera après réception d'un ordre de service de chacun des sites (mail). Le marché est établi pour un an reconductible deux fois avec une durée maximale de trois (3) ans.

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fourni par le candidat.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Le CCP (Le Cahier des Clauses Particulières) et ses annexes
- L'acte d'engagement
- Le(s) bordereau(x) de prix
- Annexe conflit intérêt

3-6- Conditions d'obtention des documents (DCE)

➤ **Directement par téléchargement à l'adresse suivante :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Présentation des propositions

4-1- Documents à produire (dûment complétés et visés) seront organisés comme suit :

L'offre financière du candidat

- L'acte d'engagement (AE)
- Le(s) bordereau(x) des prix unitaires

Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

- Annexe n°1 : lot 1 CIRFIM
- Annexe n°2 : lot 2 CENTHOR
- Annexe n°3 : Attestation de visite

L'offre technique du candidat

- Le mémoire justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat

Autres pièces à fournir :

- DC1,
- DC2,
- 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- Ou DUME (*facultatif*)
- Les attestations d'assurances,
- Annexe conflit intérêt

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A-Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.
Qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

B - Capacité économique et financière – référence requises :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires :
 - concernant les prestations auxquelles se réfère le(s) marché(s), réalisés au cours des 3 derniers exercices ;
 - **ou DC2** disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr, thème : marchés publics)
- Une déclaration ou attestation d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C-Capacité technique – références requises

Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, Une liste de prestations pour des services similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, les domaines d'activités.

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

Les agréments liés à la profession

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment compléter avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Ces documents devront être datés et signés en original par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1, DC2 (nouveau modèle) ou le document unique de marché européen (DUME) et le 3666-SD rédigé en français, dûment complétés et comportant au minimum les éléments ci-dessus. Ces formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.minéfi.gouv.fr> .

4-2- Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1- Conditions d'envoi des propositions

- **Directement par téléchargement à l'adresse suivante :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 – Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Critères de sélection :

La VTO : 45%

Le prix : 55%

**La valeur technique des offres VTO : 45% pour les lots 1 et 2
(100 Pts maximum)**

- ***Expériences professionnelles : 40 pts***

- **Détail des équipements lié à la profession (liste général) et liste des derniers marchés attribués (expériences terrain): 20 pts**
- **Attestation de visite des sites : 10 pts**
- **L'assurance en RC de la société (lot 1 à 2) justificatif de la structure d'insertion (lot 4) : 10 pts**

- ***L'effectif : 30 pts***

- **L'effectif envisagé et qualification des agents pour chacun des sites : 30 pts**

- ***La méthodologie : 30 pts***

Les renseignements fournis ci-dessous feront notamment l'objet d'une description du mémoire technique élaboré par le candidat.

- **La méthodologie d'intervention : modalités d'organisations opérationnelles utilisées pour chacun des sites : 20 pts**
- **Mesure de protection environnementale : Fiches techniques des produits, lieux de traitement des déchets verts etc... : 10 pts**

Methodologie : (100 pts maximum)

Formule d'appréciation de la valeur technique et de la performance en matière d'insertion sociale et professionnelle : les éléments indiqués ci-dessus seront notés indépendamment selon le barème suivant :

- Très satisfaisant : note maximale
- Satisfaisant : (80% de la note maximale)
- Moyen : (50% de la note maximale)
- Très insuffisant ou non conforme : 0 point

**Le prix : 55%
(100 Pts maximum)**

- Prix (forfaitaire)

$$\frac{\text{Note maximale X prix offre moins disante}}{\text{Prix offre analysée}}$$

La note finale N de chaque offre

$N=(VTO \times 0,45) +(Np \times 0,55)$
--

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)

En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)

En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejet des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2152-1 et 2 ; L2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

Une phase de négociation pourra être ouverte ou pas avec les candidats classés parmi les trois premiers.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats sont invités à adresser, au plus tard **cinq (5) jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Renseignements pour visite :

Cf article 1.1 du présent document.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion.

Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27, rue Miollis-75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
(Nom et adresse : idem article 7.1)